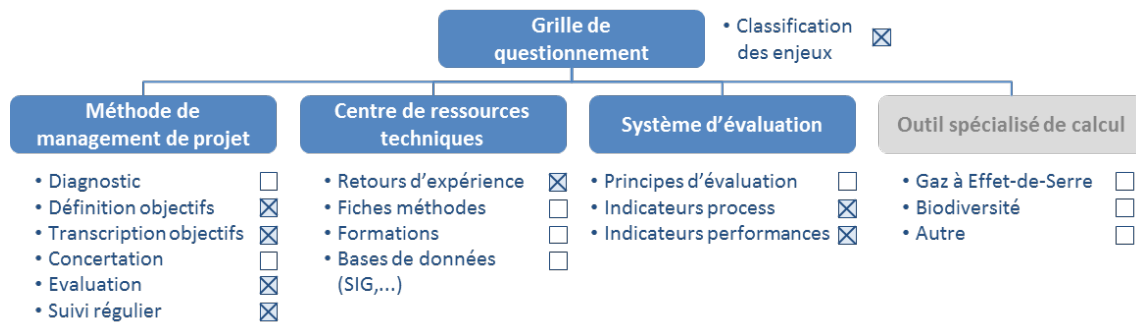


**I. Caractérisation**

L'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » a été lancé par le Conseil Régional en trois sessions (2009, 2010, 2011). Il est une déclinaison qualitative et une traduction opérationnelle du projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) et du Grand Projet 3 du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013. Il intègre notamment des objectifs en termes de logements construits.

**Profil technique de la démarche :** la démarche NQU contribue à l'élaboration de projets urbains innovants, à l'aide d'indicateurs basés sur 17 enjeux de développement durable. Elle impose de définir des objectifs chiffrés et d'effectuer un suivi régulier de la réalisation de ces objectifs, notamment en termes de logements.



**II. Projets concernés**

**Echelle de territoire :** la démarche NQU concerne les projets à l'échelle du quartier ou des intercommunalités.

**Phases de projet :** la démarche NQU accompagne la conception et la réalisation des opérations d'aménagement. Le suivi des projets en phase de réalisation et lié à la conditionnalité du financement de la démarche, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés dans le cahier des charges.



**III. Thématiques traitées**

	Lutte contre le changement climatique	Biodiversité et ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement des êtres humains	Production et consommation responsables
<b>Thématiques explicites</b>	Energie, Mobilité durable, Réduction des émissions GES, Adaptation au changement climatique*	Eau, Biodiversité, Etalement urbain, Protection des espaces naturels	Mixité sociale, Mixité fonctionnelle, Culture urbaine	Nuisances et pollution, Cadre de vie, Rôle territorial du quartier	Gestion des déchets, Matériaux durables
<b>Thématiques non explicites</b>	-	-	-	-	Production et consommation locale, Economie durable

Les thématiques *explicites* sont spécifiées dans le cahier des charges de la démarche, qui liste 17 thématiques. Le projet candidat doit être innovant sur au moins une de ces thématiques. Les thématiques *non explicites* ne sont pas spécifiées par le cahier des charges, mais elles peuvent éventuellement être prises en compte par les projets candidats.

\*La thématique *d'adaptation au changement climatique* ne fait pas l'objet d'un thème spécifique dans le cahier des charges de la démarche NQU, mais cette démarche décline les objectifs du SDRIF dans lequel l'adaptation au changement climatique est un enjeu fort.

#### IV. Nature de l'évaluation

Autoévaluation

Objectifs explicites  
d'atteinte de valeurs seuils

Evaluation par des experts  
tiers

La démarche NQU évalue les projets candidats à partir de leur dossier de candidature, par un comité d'experts pluridisciplinaires. Le cahier des charges NQU associe des objectifs qualitatifs de moyens (actions spécifiques) et de performance (résultats visés). Des valeurs de référence sont proposées pour certaines thématiques, à titre indicatif (pas de seuils fixés). Ces valeurs permettent ainsi une auto-évaluation sur ces indicateurs.

#### V. Valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes

##### Perception des acteurs de l'aménagement\* :

Démarche participative /

Capacité pédagogique /

Visibilité du projet

La démarche NQU apporte de la visibilité du projet pour les habitants et autres acteurs du territoire, par le biais d'une communication des projets lauréats.

\*Enquête DRIEA Ile-de-France 2013

#### VI. Conditions d'utilisation

##### Autonomie : **Autonomie totale**

La démarche NQU ne nécessite pas de recourir à un prestataire : l'aménageur peut s'approprier directement cette démarche d'aménagement durable.

##### Mobilisation des ressources et expertise en aménagement durable : **Niveau avancé**

La démarche NQU demande une forte mobilisation des collectivités pour concevoir un projet d'aménagement durable cohérent avec les ambitions de la Région. Un des critères de sélection consiste notamment à être « innovant » sur une des thématiques du cahier des charges. Des projets moins matures, qualifiés de « prototypes », sont toutefois accompagnés par la Région et peuvent être amenés à devenir lauréats d'un futur appel à projet.

##### Inscription à la démarche : **Appels à projets**

Dans le cas d'un nouvel appel à projet, les candidats renvoient leur fiche de préinscription et leur dossier de candidature complet à la Région, qui analysera les projets avec un comité technique et un jury de sélection. Le processus de sélection repose sur un 1<sup>er</sup> examen du dossier pour présélectionner les candidats, qui ont par la suite deux mois pour améliorer leur offre avant un 2<sup>ème</sup> examen et la nomination des lauréats qui bénéficieront d'un suivi tout au long de leur projet.

#### VII. Financement et dispositif d'animation

**Mode de financement** : la démarche NQU est portée par le Conseil Régional d'Ile de France, qui apporte 65 millions d'euros au titre du CPER 2007-2013 (études et équipements lourds) et un accompagnement personnalisé sur la base des documents de suivi (bilans annuels, à mi-parcours...).

**Dispositif d'animation** : un club NQU a été inauguré le 25 juin 2013, en association avec l'IAU-îdF, pour l'ensemble des acteurs de l'aménagement.

#### VIII. Historique

**Création et lancement** : inscrit dans le Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, l'appel à projet Nouveaux Quartiers Urbains est une initiative de la Région. Trois sessions des appels à projet ont été lancées, de 2009 à 2011.

**Degré de mise en œuvre** : ces trois sessions ont récompensé 24 projets en Ile-de-France, sur un panel de 77 candidats. 8 projets « prototypes » sont également accompagnés par la Région, dont 3 ont été lauréats des appels à projet.

#### IX. Pour aller plus loin

Site Internet : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

<http://www.iau-idf.fr/debats-enjeux/contraintes-energetiques-et-mutations-urbaines/videos/nouveaux-quartiers-urbains.html>

Contact : **Conseil Régional d'Ile-de-France, Direction de la planification, de l'aménagement et des stratégies métropolitaines, Alexandra ROSSI / William LE-GOFF (01 53 85 71 02)**